

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 27 juillet 2017

## SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 24 JUILLET 2017 DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

La dégradation de l'état quantitatif ressources en eau du département du Cher s'accroît et les nappes souterraines, insuffisamment rechargées cet hiver, ne sont pas en capacité de jouer leur rôle de soutien des cours d'eau.

La carte ci-dessous représente les bassins versants de la petite Sauldre, de la Rère, de la Grande Sauldre, de la Vauvise, de l'Yèvre à l'amont de Bourges, de l'Aubois, de l'Auron, de l'Arnon amont, de l'Arnon aval, du Fouzon et de l'Indre concernés par les mesures de restrictions d'usage de l'eau instaurées par arrêté préfectoral qui sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir les plans d'eau.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise).

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

P/La Préfète du Cher,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,  
Jérôme MILLET

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18

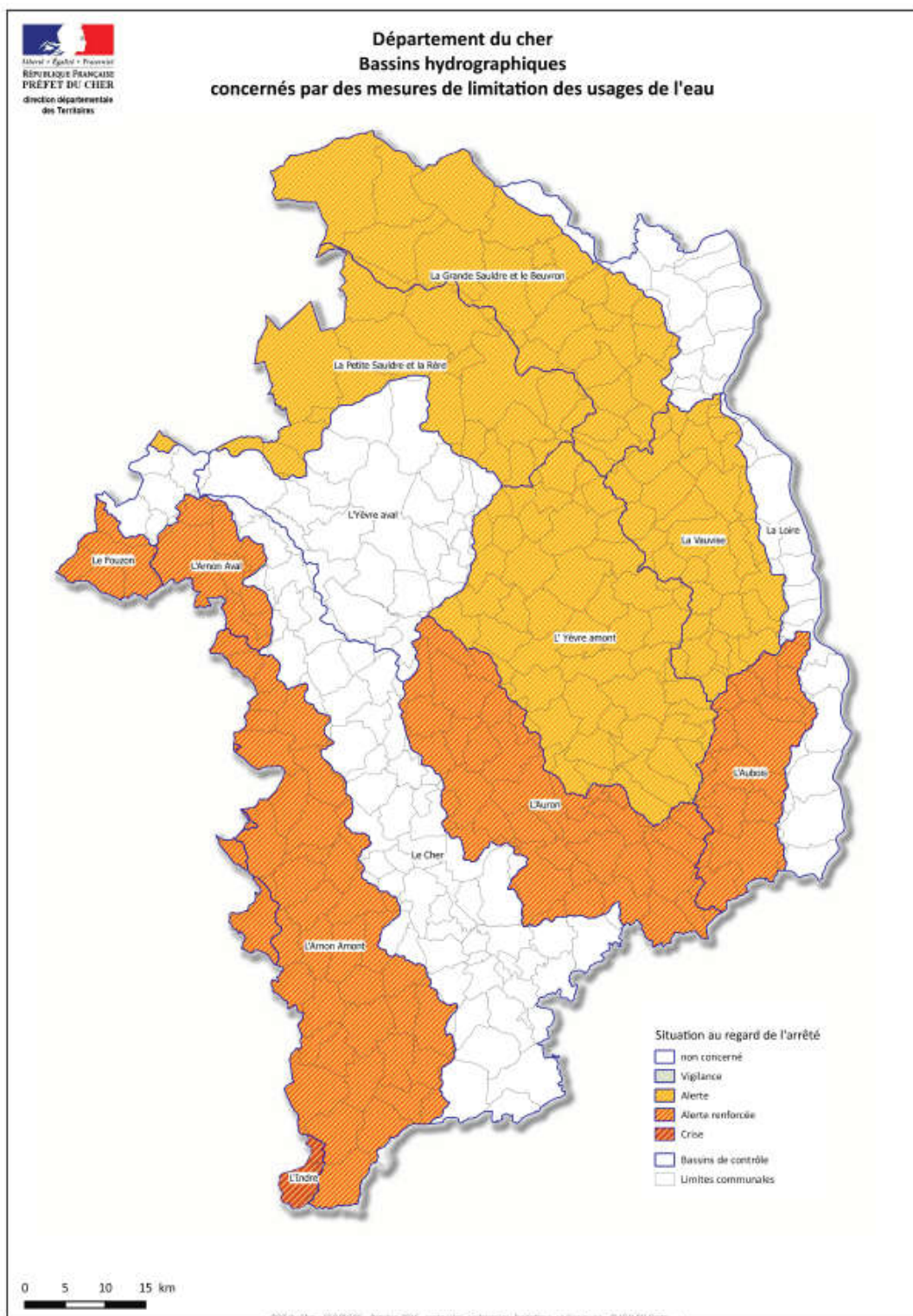


Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

## Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher